



## **Baisse des frais de terminaison mobile au niveau de la moyenne européenne**

**Swisscom baisse une nouvelle fois ses frais de terminaison mobile: au 1er octobre 2010, ils passeront de 14 à 8 centimes la minute et même à 7 centimes début 2011, ce qui correspond à une diminution de 50% et à un tarif dans la moyenne européenne. De plus, Swisscom a trouvé un accord avec les opérateurs de téléphonie fixe VTX et Verizon, de même qu'avec les opérateurs de téléphonie mobile Sunrise et Orange.**

L'opérateur de téléphonie fixe VTX avait porté plainte contre Swisscom auprès de la commission fédérale de la communication (ComCom) en février 2010, exigeant une baisse des frais de terminaison mobile, ce que demandait également Verizon. Par la suite, Swisscom a entamé avec VTX et Verizon ainsi qu'avec les opérateurs de téléphonie mobile Sunrise et Orange des négociations portant sur une baisse des frais de terminaison. Il s'agit des frais que les opérateurs se facturent pour l'acheminement des appels sur leurs réseaux mobiles respectifs.

### **Swisscom applique toujours les frais de terminaison les plus bas**

Suite aux négociations, Swisscom a décidé de baisser les frais de terminaison de 14 à 8 centimes la minute, à compter du 1er octobre. La baisse se poursuivra au 1er janvier 2011, le tarif passant à 7 centimes la minute. Les nouveaux frais de terminaison en vigueur chez Swisscom sont ainsi dans la moyenne européenne. Dans le même temps, Sunrise et Orange baissent les leurs de 17 à 10 centimes (1er octobre 2010), puis à 8,75 centimes la minute (1er janvier 2011). Parmi les opérateurs suisses de téléphonie mobile, Swisscom applique depuis des années les frais de terminaison les plus bas et est ainsi en position débitrice nette à l'égard de ses concurrents Sunrise et Orange.

Dans le sillage de la baisse des frais de terminaison mobile, Swisscom va également continuer d'adapter les prix facturés aux clients privés et commerciaux. Les futurs tarifs sont actuellement en cours d'élaboration. Ces dernières années, les prix dans le domaine des télécommunications ont déjà fortement diminué. Les clients de Swisscom ont ainsi profité de baisses à hauteur de plusieurs centaines de millions de francs. A elle seule, l'érosion des prix de la téléphonie mobile s'est chiffrée à quelque 8% au premier semestre 2010 (prix rapporté au volume). Selon une comparaison actuelle de l'Office fédéral de la statistique, en Suisse, la transmission de messages est le seul secteur où les prix se situent au-dessous de la moyenne de l'UE.

La baisse des frais de terminaison fait chuter le chiffre d'affaires annuel de Swisscom d'environ CHF 80 millions. Etant donné que les taxes des autres opérateurs de téléphonie mobile diminuent elles aussi, le résultat d'exploitation (EBITDA) ne s'en trouve pratiquement pas affecté. Les prévisions financières de Swisscom pour l'exercice 2010 restent inchangées.

### **La régulation du marché des télécommunications en vigueur fait ses preuves**

La baisse des frais de terminaison mobile est la conséquence de la régulation du marché des télécommunications actuellement en vigueur. Ces frais sont négociés avec les autres fournisseurs de services de télécommunication. Si le résultat des négociations ne les satisfait pas, ils peuvent porter plainte auprès de la commission fédérale de la communication, ComCom.